

# La Praz accepte finalement ses éoliennes

## Énergie

**Après un premier refus le 18 janvier dernier, le Conseil général a accepté mardi le parc éolien du Mollendruz suite à un nouveau vote**

La deuxième fois, c'est la bonne. Le Conseil général de La Praz a accepté mardi soir le plan d'affectation du parc éolien du Mollendruz. Par 47 oui contre 38 non et 1 nul. Ce même Conseil avait refusé le même projet le 18 janvier dernier, alors que les deux villages voisins, eux, l'acceptaient. Un coup de tonnerre sans précédent dans la transition énergétique.

S'il s'agit désormais d'une étape majeure dans le programme éolien vaudois, la décision de mardi restera aussi et sans doute pour des lustres le débat le plus épique qui ait divisé ce village de 160 habitants. Pour preuve. Alors que le petit Conseil général comptait une vingtaine d'élus aupara-

---

«On n'aura pas besoin de voter une 3<sup>e</sup> fois»

**Un habitant du village**

---

vant, il a soudain gagné neuf nouveaux conseillers en janvier, puis 46 de plus mardi soir. Des nouveaux venus, rameutés par les deux camps, qui ont ainsi fait pencher le résultat du vote.

«Au moins cette fois, on est certains que tous ceux qui voulaient sont venus! On n'aura pas besoin de voter une 3<sup>e</sup> fois», ironisait un habitant à la sortie de l'assemblée. Ce second scrutin avait été convoqué par la Municipalité, invoquant le manque d'information des élus lors du premier vote, ainsi que la volonté affichée des communes voisines de poursuivre le projet éolien, l'un des plus grands en terres vaudoises. Une manière de

procéder qui a soulevé nombre de réactions. À commencer par celles des opposants au projet, qui ont fait recours au Conseil d'État. En vain, puisque celui-ci a, dans l'un des rares cas où il se prononce en tant qu'autorité judiciaire, rejeté leur recours et suivi l'argumentation des autorités locales et des promoteurs.

Plus largement, l'affaire a mis en lumière la problématique des Conseils généraux, ces assemblées de communes où tout intéressé peut se faire assermenter le temps d'un soir. Une réforme en a été demandée au Grand Conseil.

À noter que si le vote de mardi soir valide le plan partiel d'affectation, il ne fait pas disparaître les encoubles qui restent sur le chemin de ces 12 hélices. Un recours contre la décision du Conseil général est possible et même assuré auprès de la Cour constitutionnelle. Puis du Tribunal cantonal. Puis du Tribunal fédéral.

**Erwan Le Bec**